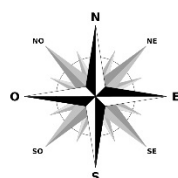
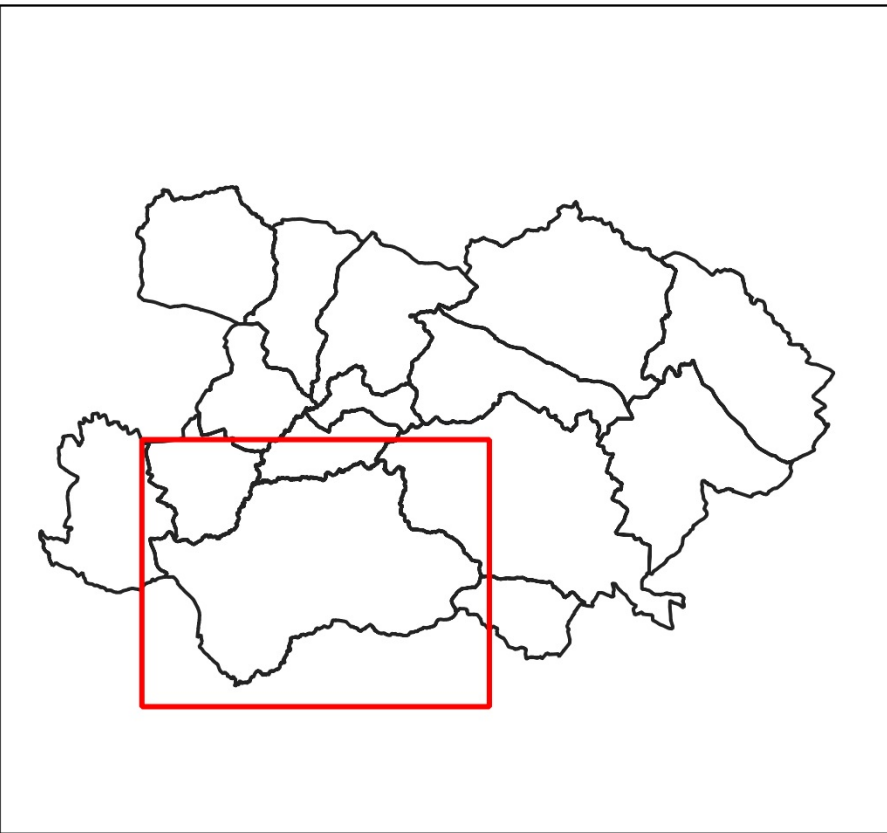


Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
de Vie et Boulogne

Commune de Aizenay
Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone

Zonage A

Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az

Zonage N

Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Ni, Nt, Ntz, Nv, Nz

Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul (Loi Barnier)

Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme

Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay

Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :			
Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)
1	Commune	Délauché de la rue des Primaires sur la rue de la Roche	571
10	Commune	Équipement voirie	3976,2
11	Commune	Opération de renouvellement urbain	1307,8
23	Communauté de Communes	Accès voirie	1204
2	Commune	Aménagement espace public	138,9
3	Commune	Équipement et espace public	1442,8
4	Commune	Liaison rue des Veys / rue de l'Hôtel de Ville	895
5	Commune	Construction d'équipement public	1448,3
6	Commune	Équipement public	136,1
70	Commune	Aménagement urbain	418,3
72	Conseil Départemental	Aménagement de la RD6 entre Aizenay et St Gilles Croix de Vie	153760
8	Commune	Création d'une liaison douce	180,4

- Eléments de description des différentes zones :
- UL

 Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics

UE

 Zone urbaine à vocation d'activité

Nv

 Zone de nature en ville

Uba

 Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants

Nd

 Zone naturelle accueillant des dispositifs d'équipements récréatifs

Nf

 Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles

Nc

 Zone naturelle liée à une activité d'extraction

N

 Espace naturel

2AUh

 Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme

UAd

 Zone urbaine regroupant des opérations denses

An

 Zone agricole inconstructible

UP

 Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

Nt

 Zone naturelle liée à une activité touristique

A

 Espace agricole

UEC

 Zone urbaine à vocation commerciale

UB

 Zone urbaine à dominante pavillonnaire

Ag

 Zone agricole comprenant des activités isolées

Agv

 Zone d'aire d'accueil des gens du voyage

1AUh

 Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants

2AUh

 Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme

UAd

 Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
- Aep

 Zone agricole liée à la présence d'équipements
- Uba

 Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
- Ni

 Zone naturelle liée à des activités sylvicoles de loisirs en campagne
- Nz

 Zone naturelle à proximité de monuments historiques
- Nca

 Zone naturelle liée au stockage d'une activité d'extraction
- Nj

 Zone naturelle liée à la présence de jardins partagés ou familiaux

